



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-616

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public

75-2023-10-27-00005 - Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1223 du 27 octobre 2023 Portant renouvellement d habilitation dans le domaine funéraire?? (6 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2023-10-27-00005

Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1223 du 27
octobre 2023 Portant renouvellement
d habilitation dans le domaine funéraire

**Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1223
du 27 octobre 2023
Portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, R.2223-56 et R.2223-62 ;

VU l'arrêté DTPP-2017-898 du 8 août 2017 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 17-75-0218 dans le domaine funéraire pour une durée de **six ans** de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 100 bis, quai de la Rapée à Paris 12^{ème} ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juin 2023 et complétée en dernier lieu le 26 septembre 2023 par Mme Cendrine CHAPEL, Directrice générale de la société susmentionnée ;

VU les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition du Directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'établissement **SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS**
au nom commercial **SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS**
100 bis, quai de la Râpée – 75012 PARIS
dirigé par Mme Cendrine CHAPEL est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2

Les activités suivantes seront exercées en sous-traitance, sous réserve de la validité de l'habilitation funéraire du sous-traitant :

Activités	Société	Adresse	N° habilitation
<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps avant mise en bière - Soins de conservation 	HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE	12-16, rue Sarah Bernardt 92600 Asnières Sur Seine	20-92-0216
<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps avant mise en bière - Soins de conservation 	THANYS 78	6 bis, rue de la Paroisse 78000 Versailles	21-78-0035
<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps après mise en bière - Fourniture des corbillards - Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations 	TRANSPORT FUNÉRAIRES DOS SANTOS-AMÉRICANO	41- 43, rue de Cronstadt 75015 Paris	19-75-0309

<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps après mise en bière - Fourniture des corbillards et des voitures de deuil - Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations 	<p style="text-align: center;">ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE</p>	<p style="text-align: center;">5, rue des Vignes 78370 Ponthévrard</p>	<p style="text-align: center;">21-78-0110</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps après mise en bière - Fourniture des corbillards et des voitures de deuil - Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations 	<p style="text-align: center;">AJC PRESTATION FUNÉRAIRE</p>	<p style="text-align: center;">138, place de Neuville 60390 Auneuil</p>	<p style="text-align: center;">20-60-0133</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps après mise en bière - Fourniture des corbillards et des voitures de deuil - Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations 	<p style="text-align: center;">T.F.A.S. TRANSPORT FUNÉRAIRE</p>	<p style="text-align: center;">15, rue Désiré Granet 94400 Vitry-sur-Seine</p>	<p style="text-align: center;">21-94-0191</p>

Article 3

Le numéro d'habilitation est 23-75-0218.

Article 4

Conformément à l'article R.2223-62 du code susmentionné, cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cité en annexe 2.

Article 7

Le Directeur des usagers et des polices administratives de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et consultable sur le site de la Préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Pour le préfet de Police
et par délégation,

Signé
L'Adjointe à la Sous-Directrice des Polices
Sanitaires, Environnementales et de Sécurité

Laurence GIREL

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
100 bis, quai de la Râpée
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CA-481-DR
CA-503-DR
CA-510-DR
CA-521-DR
CA-763-MC
CA-546-NA
CH-810-ST
CH-829-ST
851-PYK-75
FP-875-MV
EY-155-JW
EY-107-HA
EY-578-HM
DS-516-GZ
AZ-397-QG
GM-844-KR

Annexe II à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2023-1223

Du 27 octobre 2023

Voies et Délais de recours

1 - Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :

- de saisir d'un **recours gracieux**
le Préfet de Police à l'adresse suivante :
1, bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04
- de former un **recours hiérarchique**
auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer à l'adresse suivante :
Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75008 PARIS
- de saisir d'un **recours contentieux**
le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester **la légalité** de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **votre recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.